

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2010-185 du 12 octobre 2010 modifiant la décision DG n° 2010-83 du 23 août 2010 portant création du groupe référent de médecins généralistes à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : SASM1030924S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1 et D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2010-83 du 23 août 2010 portant création du groupe référent de médecins généralistes à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

La décision DG n° 2010-83 du 23 août 2010 susvisée est modifiée comme suit :

I. – Les termes : « groupe référent de médecins généralistes » sont remplacés par les termes : « groupe de travail référent de médecins généralistes ».

II. – À l'article 1<sup>er</sup>, à la fin du premier alinéa, sont ajoutés les termes : « rattaché au comité de validation des recommandations de bonne pratique sur les produits de santé. »

III. – L'article 2 est ainsi rédigé : « Les membres du groupe de travail sont désignés par le directeur général de l'AFSSAPS. Le mandat des membres du groupe de travail prendra fin à la date du renouvellement du comité de validation des recommandations de bonne pratique sur les produits de santé. »

IV. – Il est inséré un article 3 ainsi rédigé : « Le président du groupe de travail est désigné parmi les membres du groupe de travail nommés par le directeur général de l'AFSSAPS. »

V. – Les articles 3 à 4 deviennent respectivement les articles 4 à 5.

#### Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 12 octobre 2010.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT